

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

#### **2011 DEVE 126**

**2011 DPVI 393** Subvention à l'association « La Fayette Accueil » (5.000 euros) pour ses actions d'insertion sociale par l'activité de jardinage dans deux jardins des 12e et 20e arrondissements.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 5 décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 1er décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 5.000 euros à l'association « La Fayette Accueil » - 190, rue Lafayette (10e), pour ses actions d'insertion sociale par l'activité de jardinage dans deux jardins des 12e et 20e arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association « La Fayette Accueil » - 190, rue Lafayette (10e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.